



Faire comment pour la succession de ma mere

Par **nadial**, le **17/05/2008 à 14:18**

maman etant dcd depuis un mois .
etant 8 enfants une de mes soeur a pris les papier de maman
mais elle n'a pas fait le nessesaire de donner les papier chez le notaire .
et quand lui demande pour quoi elle nous dit que sa se fait pas comme sa
et que elle a six mois pour le faire
merci e votre reponse

Par **Visiteur**, le **17/05/2008 à 14:23**

Bonjour Nadial,
L'intervention d'un notaire n'est pas obligatoire s'il n'y a pas d'immobilier et il y a effectivement
6 mois pour déclarer la succession aux impôts.

Tous les enfants ont les mêmes droits et doivent avoir accès aux documents patrimoniaux,
fiscaux ou financiers.

Très cordialement

Par **nadial**, le **18/05/2008 à 11:55**

oui une maison comme bien.

Par **Visiteur**, le **18/05/2008** à **14:19**

Bonjour Nadia,

Il y a donc un notaire.

Il va demander obligatoirement les situations à toutes les banques, vous aurez de sa part communication des avoirs de votre maman.

Si vous voulez davantage de détail, demander via le notaire ou un avocat l'historique des opérations réalisées.

Bien à vous

Par **nadial**, le **19/05/2008** à **08:54**

bonjour

le probleme ses que ma soeur a garder les actes de DC

j'ai appeler le notaire

il ma dit de ne pas etre au courant du DC de maman

et que il avait aucun papier

Par **Visiteur**, le **19/05/2008** à **16:31**

Bonjour,

Rendez-vous à la mairie du domicile avec votre identité et demandez quelques exemplaires supplémentaires de l'acte de décès, vous pourrez ainsi le remettre au notaire.

Très cordialement

Par **nadial**, le **20/05/2008** à **11:14**

mes soeur ont il le droit de faire visiter la maison aux agence immobilière

alors que nous sommes pas passer pour la succesion chez le notaire

merci tres cordialement

Par **Visiteur**, le **20/05/2008** à **21:03**

Elle ne pourront de toute façon pas vendre sans l'accord de chacun des indivisaires.

Allez vite voir le notaire pour ouvrir la succession.

Bonne suite

Par **Visiteur**, le **27/05/2008** à **22:01**

Compte tenu de ce qui vous avez dit plus haut, je vous conseille de voir un notaire au plus vite et remettre l'acte de décès aux établissements financiers.

Effectivement, pour une évaluation de la maison, il est conseillé de voir plusieurs agences, mais il est illogique d'en être là alors que la succession n'est même pas ouverte..La vente est impossible.

Par **nadial**, le **30/06/2008** à **15:46**

suite aux reponse de poker

je pense que vous avez créer le même probleme dans votre familles
pour pouvoir repondre ainsi. renseigner vous avant de repondre